Code de vie des élèves

Sommaire

Le mot de la direction

Informations essentielles

Arrivée et départ

Retards

Absences

Code vestimentaire

Valeurs de l'école

Prise de position envers la violence

Application du code de vie

Code de conduite

Plan de lutte contre l'intimidation

Banque de mesures de soutien et

de conséquences

Contrat d'engagement

Carnet de conduite maternelle

Carnet de conduite 1er cycle

Carnet de conduite 2e et 3e cycle

L’école Sainte-Catherine-Labouré est heureuse de vous souhaiter la bienvenue pour l’année scolaire 2023-2024.

La direction et le personnel vous souhaitent la bienvenue à l’école Sainte-Catherine-Labouré pour l’année 2023-2024. Certains élèves en sont à leur première année tandis que d’autres sont des habitués. Unissons donc nos forces parents, élèves et personnel de l’école afin que cette année scolaire soit enrichissante et remplie de succès.

Le code de vie de l’école Sainte-Catherine-Labouré est une responsabilité éducative qui permet de veiller au maintien d’un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages. Il est en lien avec le projet éducatif de l’école.

Afin de vivre en harmonie au sein de notre école, l’élève a la responsabilité de respecter le code de vie, tout en étant soutenu par ses parents. Le personnel de l’école s’engage quant à lui à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour s’assurer que l’école Sainte-Catherine-Labouré soit un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

Afin que l’élève soit placé au centre de la démarche, l’équipe-école se donne les moyens suivants :

- Indiquer et apprendre aux élèves les comportements attendus par des énoncés clairs, positifs et sensés.
- Développer des habiletés sociales
- Utiliser des interventions préventives et éducatives

Arrivée et départ de l'école

- Tous les marcheurs doivent entrer et sortir de la cour par la rue Trudeau.

- Le matin, la surveillance de la cour est assurée de 8h30 à 8h40 et le midi, de 13h15 à 13h25. Il est important de vous assurer que votre enfant n'arrive pas plus tôt à l'école, car il sera sans surveillance. (Avant 8h30 ou avant 13h15, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents).
- Vous devez venir chercher votre enfant le midi, à 12h10 et en fin de journée à 15h57.

Retards	Absences de l'enfant = 2 appels
En cas de retard, votre enfant doit obligatoirement passer par le secrétariat avant de se rendre en classe. Des conséquences seront appliquées pour de trop nombreux retards.	Si votre enfant doit s'absenter, veuillez nous aviser en téléphonant aux 2 numéros suivants : • Au secrétariat : (514) 595-2054 poste 2 • Au service de garde et du dîner : (514) 595-2054 poste 3

Code vestimentaire obligatoire:

Des vêtements propres, en bon état et sans message raciste ou violent sont requis.

Code vestimentaire éducation physique

T-shirt rouge au logo de l'école

- **Pantalon de sport, short bleu marine ou noir**
- **Une paire d'espadrilles à semelles blanches**

→ Si votre enfant a des problèmes de santé, **un billet médical est obligatoire** afin d'être dispensé du cours d'éducation physique ou de certaines activités.

Code de vie

Valeurs de l'école

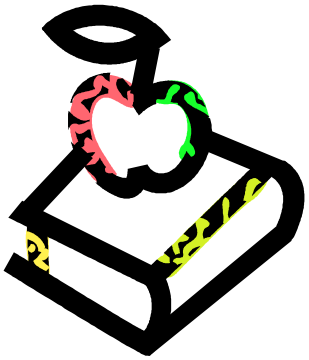

Suite à une démarche de consultation, les élèves, les parents et l'équipe-école s'entendent sur les valeurs suivantes :

* Le respect

* L'effort et la persévérance

* L'honnêteté

Prise de position en lien avec la violence

À l'école Sainte-Catherine-Labouré, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors du transport scolaire.

Tel que prévu dans la loi sur l'instruction publique, l'école met en application un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan de lutte est en annexe.

Définitions de l'intimidation et de la violence

En vertu de la Loi sur l'instruction publique :

(LIP) du Québec), l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

l'INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Application du code de vie

Le code de vie s'applique en tout lieu et en tout temps pour les activités encadrées par l'école. Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie.

Les casiers et les pupitres sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. Le personnel peut en tout temps les fouiller pour en vérifier le contenu.

Code de conduite – Transport scolaire

Il est mentionné dans la politique du transport du Centre de services scolaire Marguerite - Bourgeoys que la direction doit appliquer les règles et procédures en vigueur concernant les services de transport scolaire quotidien, de transport public, de transport du midi, du transport de courtoisie et des autres services de transport complémentaires. Elle doit assurer la transmission de l'information pertinente aux parents en ce qui a trait à tous ces services. Elle doit également appliquer les interventions éducatives nécessaires auprès des élèves et des parents pour s'assurer du respect des règles relatives à la sécurité.

Lorsque l'élève reçoit un rapport de conduite, il a une conséquence en fonction de la progression suivante:

Premier rapport: Lettre aux parents et rencontre de l'élève par la technicienne en éducation spécialisée.

Deuxième rapport: Lettre aux parents, rencontre de l'élève par la technicienne en éducation spécialisée et suspension d'une journée du transport scolaire.

Troisième rapport : Lettre aux parents, rencontre avec la direction et suspension du transport scolaire pour 3 jours.

Quatrième rapport: Lettre aux parents et suspension du service du transport scolaire pour 1 semaine.

Cinquième rapport : Lettre aux parents, rencontre avec la direction et suspension du service du transport scolaire jusqu'en juin 2024.

Code de vie — Valeur : le respect

Par mon attitude, mes gestes et mes paroles, j'agis de façon respectueuse.

Comportements attendus

- Je respecte le code vestimentaire de l'école
- Je respecte l'horaire de l'école
- Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre
- Je règle mes conflits de facon pacifique
- Je prends soin du matériel et de mon environnement
- J'ai une bonne hygiène corporelle et mes vêtements sont propres

Raisons d'être

Ainsi :

- J'apprends à exprimer mes opinions de façon pacifique et polie
- Je développe des relations interpersonnelles adéquates et harmonieuses
- J'apprends à reconnaître la valeur des choses

Code de vie — Valeur : le respect

J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres

Comportements attendus

- Je circule en marchant calmement et en silence durant les heures de classe
- Je joue dans les zones permises et de façon sécuritaire

Raisons d'être

- Je participe à créer un milieu de vie agréable et sécuritaire

Code de vie Valeur : effort et persévérance

Je m'engage à faire la tâche demandée dans les délais
Je persévère lorsque je fais face à une difficulté

Comportements attendus

- Je me mets rapidement à la tâche
- Je m'investis dans mon travail
- Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons
- Je remets des travaux propres et soignés
- J'ai tout le matériel permis et nécessaire à mes activités et à mes apprentissages
- Je demande de l'aide au besoin
- J'utilise les stratégies enseignées

Raisons d'être

Ainsi :

- Je suis fier de moi
- Je favorise ma réussite scolaire
- Je me responsabilise et je développe mon autonomie

Code de vie valeur : honnêteté

Je me comporte et je m'exprime avec sincérité

Comportements attendus

- Je reconnais mes forces et mes défis
- J'admets mes erreurs et j'accepte celles des autres
- Je dis la vérité
- J'assume la conséquence de mes actions
- Je dénonce les comportements dangereux et les comportements de violence

Raisons d'être

Ainsi :

- Je contribue à un climat harmonieux
- J'apprends à être responsable de mes choix
- J'apprends de mes erreurs

Carnet de conduite maternelle

Respect, effort, persévérance et honnêteté
Système utilisé pour la cour d'école et lors de la circulation dans les corridors.

Date	Manquement	Description	Conséquence	Signature du parent

1. Je respecte le code vestimentaire de l'école
2. Je respecte l'horaire de l'école
3. Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre
4. Je règle mes conflits de façon pacifique
5. Je prends soin du matériel et de mon environnement
6. Je circule en marchant calmement et en silence durant les heures de classe
7. Je joue dans les zones permises et de façon sécuritaire

Gradation du nombre de récréations et conséquences à la discrétion de la direction selon la gravité du manquement ou l'urgence de la situation

Carnet de conduite 1er cycle

Respect, effort, persévérance et honnêteté
Système utilisé pour la cour d'école et lors de la circulation dans les corridors.

Date	Manquement	Description	Conséquence	Signature du parent

1. Je respecte le code vestimentaire de l'école
2. Je respecte l'horaire de l'école
3. Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre
4. Je règle mes conflits de façon pacifique
5. Je prends soin du matériel et de mon environnement
6. Je circule en marchant calmement et en silence durant les heures de classe
7. Je joue dans les zones permises et de façon sécuritaire

Gradation du nombre de récréations et conséquences à la discrétion de la direction selon la gravité du manquement ou l'urgence de la situation

Carnet de conduite 2e et 3e cycle

Respect, effort, persévérance et honnêteté
Système utilisé pour la cour d'école et lors de la circulation dans les corridors.

Date	Manquement	Description	Conséquence	Signature du parent

1. Je respecte le code vestimentaire de l'école
2. Je respecte l'horaire de l'école
3. Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre
4. Je règle mes conflits de façon pacifique
5. Je prends soin du matériel et de mon environnement
6. Je circule en marchant calmement et en silence durant les heures de classe
7. Je joue dans les zones permises et de façon sécuritaire

Gradation du nombre de récréations et conséquences à la discrétion de la direction selon la gravité du manquement ou l'urgence de la situation

Absences et retards

Les absences doivent être relevées après l'entrée le matin (entre 8h45 et 8h55) et l'après-midi (entre 13h30 et 13h40). Vous devez donc compléter les absences dans *Mozaik* dès le début de la classe.

Si un spécialiste débute la journée ou l'après-midi, ce dernier doit inscrire les absences sur la feuille prévue à cet effet, qui se trouve dans la pochette des absences du groupe et faire parvenir ce papier à la secrétaire.

Retard des élèves :

Après la sonnerie de la 2e cloche de l'entrée, l'élève est considéré en retard et doit **obligatoirement** se présenter au secrétariat pour obtenir son billet de retard avant de se présenter en classe. N'acceptez pas d'élève en retard sans qu'il soit passé par le secrétariat. Il doit être muni de ce billet pour y être accepté.

Lorsque l'élève a accumulé 3 retards, le titulaire envoie l'élève avec son agenda ainsi que ses trois billets de retards aux TES. Elles se chargeront de donner les conséquences en fonction du nombre de billets bleus et selon l'âge de l'élève.

Pour éviter les nombreuses erreurs du passé, le suivi des présences est sous la responsabilité de l'enseignant et ne peut donc pas être attribué à un élève à titre de responsabilité de classe.

- Le secrétariat de l'école doit être avisé immédiatement de tout départ d'un élève.